

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conseil Municipal
Lundi 1er décembre 2025

1. Le cadre légal du Débat d'orientations budgétaires

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3500 habitants et plus :

- L'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016

- Précise la forme et le contenu de ce débat.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles.

- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Le DOB

Une phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2026
qui intervient le 18 décembre 2025.
La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.

2. Quelques indicateurs macroéconomiques

(PLF 2026 inconnu à la date de la rédaction)

Prévisions budgétaires

- Les textes budgétaires (PLF et PLFSS 2026) prévoient de ramener le **déficit public à 4,6% du PIB contre 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024.**
- Les **prévisions de croissance** s'élèvent à **1%** et d'**inflation à 1,4%**

Structure de l'effort budgétaire

- Environ **2/3** du redressement proviendraient de la **maîtrise des dépenses publiques.** (Dépenses publiques : Sécurité Sociale 50%, Etat 30%, Collectivités Locales 20%)

Participation des collectivités à l'effort de redressement du déficit

- Un effort budgétaire de **4,6Mds** selon le gouvernement, estimé à **7Mds** par les élus.
- Une volonté du Sénat de réduire l'effort à **2Mds** hors CNRACL

2. Quelques indicateurs macroéconomiques

La contribution des collectivités à l'effort budgétaire

Les **collectivités locales** sont fortement mobilisées pour participer à cet effort.

En **2025**, elles représentaient **18,7 %** des dépenses publiques pour moins de **10 %** du déficit.

En **2026**, leur part dans la dépense totale reculerait à **18,4 %**, et leur contribution au déficit à **6,4 %**.

Le PLF 2026 prévoit une économie de 4,6 milliards d'euros sur les collectivités territoriales. Dans ces économies, on retrouve:

- **2 milliards d'€** avec le doublement du **Dilico** (dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités). Dispositif d'épargne forcée : mise en réserve obligatoire de recettes dues aux collectivités concernées.
- **1,3 milliards d'€** avec la réduction de la compensation par l'État de l'abattement de 50 % applicable aux valeurs locatives des locaux industriels.
- **500 millions d'€** avec la réduction du Fonds vert
- **1,2 milliards d'€** avec le gel du montant de la fraction de TVA

- Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 27 milliards d'€.** Répartition non connue.
- Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)** qui regrouperait DETR+DSIL+DPV «avec une enveloppe totale de 1,4 Md€ en autorisation d'engagement en 2026 ».

2. Quelques indicateurs macroéconomiques

(PLF 2026 inconnu à la date de la rédaction)

Augmentation des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Il est prévu dans le PLFSS (du côté de la Sécurité Sociale) un montant de **1,4 milliards d'€**, soit une **hausse de 4 points du taux de cotisation retraites des employeurs (après 4% en 2025)**

L'enveloppe globale de FCTVA augmente mais

Suppression de l'éligibilité du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, et de l'informatique en nuage. Les dépenses éligibles ne sont alors plus que des dépenses d'investissement.

Mécanisme DILICO inéquitable et conditionné

61 % de l'effort pèse sur le bloc communal (720 M€ pour les communes, 500M€ pour les EPCI), contre 50 % en 2025.

Abaissement des seuils d'éligibilité : davantage de communes concernées.

Reversement étalé sur 5 ans (contre 3 ans en 2025) **et conditionné** : Les remboursements seront liés à l'évolution des dépenses des collectivités par rapport à la croissance du PIB

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE - CFU 2024

Données socio-démographiques (population légale 10 315 hab.)	Pour la Commune	Moyenne nationale
Nombre de foyers fiscaux	5 867 (+47/2023)	* <i>Derniers chiffres connus</i>
Nbre de logements imposables à la TH	4 808 (+197/2023)	
Part des foyers non imposables	44,1 %	56,2 %
Revenu fiscal moyen par foyer	39 520 € (36 992 € en 2023)	29 261€ (28 401€ en 2023)

Informations financières CFU 2024 (cnes de + de 10 000 h.)		Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023	Valeurs 2024	Moy. nationale strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	843 €	956 €	974 €	1 036 €	1 355 €
2	Produit des impositions directes/population	545 €	569 €	621 €	655 €	672 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 069 €	1 186 €	1 233 €	1 241 €	1 486 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	328 €	407 €	421 €	550 €	424 €
5	Encours de dette/population	506 €	438 €	375 €	316 €	814 €
6	DGF/population	88 €	86 €	85 €	88 €	180 €
7	Dépenses de personnel/ DRF	68,78%	68,42 %	66,45 %	65,73 %	54,61 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/ RRF	84,6 %	85,83 %	84%	88,39%	96,90 %
9	Dépenses d'équipement brut / RRF	30,7 %	34,31%	31,14%	44,31%	28,53%
10	Encours de la dette/ RRF	47,3 %	36,93%	30,4%	25,46%	54,77%

Focus Charges de Personnel en euros/habitants

FUVEAU	BOUCHES DU RHONE	NATIONAL
680 €	897 €	740 €

Les charges de personnels sont des charges fixes et incompressibles qui génèrent une rigidité des dépenses. Elles sont néanmoins inférieures en valeur à Fuveau par rapport aux villes de même strate.

Elles apparaissent supérieures en % car leur calcul repose sur le montant des dépenses réelles de fonctionnement, moins élevées à Fuveau que dans les villes de même strate.

Budget 2026 projeté

BP 2026	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	13 181 040 €	13 181 040 €
INVESTISSEMENT	8 360 000 €	8 360 000 €
TOTAL BUDGET	21 541 040 €	21 541 040 €

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement

3. La section de fonctionnement

3.1 L'évolution des recettes

Fiscalité 2026

Depuis 1997 la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition

- **Pas d'augmentation des taux** de fiscalité directe locale. **Le taux d'imposition du foncier bâti sera de 36,07%**
- **Reconduction de la «majoration» de THRS** (taxe d'habitation sur les résidences secondaires)
251 Résidences secondaires = 4,4% des logements recettes = 60 000 euros
(Objectif : retour des logements dans le parc locatif longue durée.)
- **DMTO à la hausse.** Après avoir chuté en 2023 et 2024 le produit perçu en 2025 des droits de mutation sera de plus de 600 000 euros, grâce à un **marché immobilier dynamique à Fuveau**.

Dotations

Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement

- **La baisse de la DGF** est due à la participation au redressement des Comptes Publics.
- Une quasi- stabilisation de ce chapitre grâce à la dotation reçue pour la compensation du service petite enfance 24 000 euros
(Depuis le 1^{er} janvier, les communes exercent une nouvelle compétence obligatoire (le service public de la petite enfance – et les communes de + 10000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance. Or à Fuveau ce service existe depuis 2007)

Services

Pas d'augmentation des tarifs

- **Des tarifs stables pour 2026** pour tous les services publics proposées et des recettes attendues en légère hausse par rapport à 2025
(les tarifs de cantine et petite enfance étant indexés sur les revenus, ceci explique la légère hausse de recettes)

Du côté des **RECETTES REELLES de FONCTIONNEMENT**, l'augmentation s'analyse par les principaux chapitres ci-dessous :

	2023	2024	2025(BP)	2026(BP)	Différence 2026/2025
RECETTES FISCALES	9 015 553,70 €	9 220 962,59 €	9 039 646 €	9 333 620 €	+ 293 974 €
DOTATIONS DE L'ETAT ET CAF	2 489 682,54 €	2 367 069,07 €	2 284 060 €	2 295 455 €	+ 11 395 €
TARIFS PAYES PAR LES USAGERS	1 406 622,36 €	1 415 348,72 €	1 391 550 €	1 396 965 €	+ 5 415 €
AUTRES	241 551,66 €	320 340,85 €	154 000 €	155 000 €	+ 1 000 €
TOTAL	13 197 022 €	13 323 721 €	12 869 256 €	13 181 040 €	+ 311 784€

3. La section de fonctionnement

3.2 L'évolution des produits fiscaux

THRS permet des recettes supplémentaires = 60000€ grâce à la majoration de 60% pour incitation au locatif longue durée (+250 résidences secondaires)

PREMIÈRE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2026

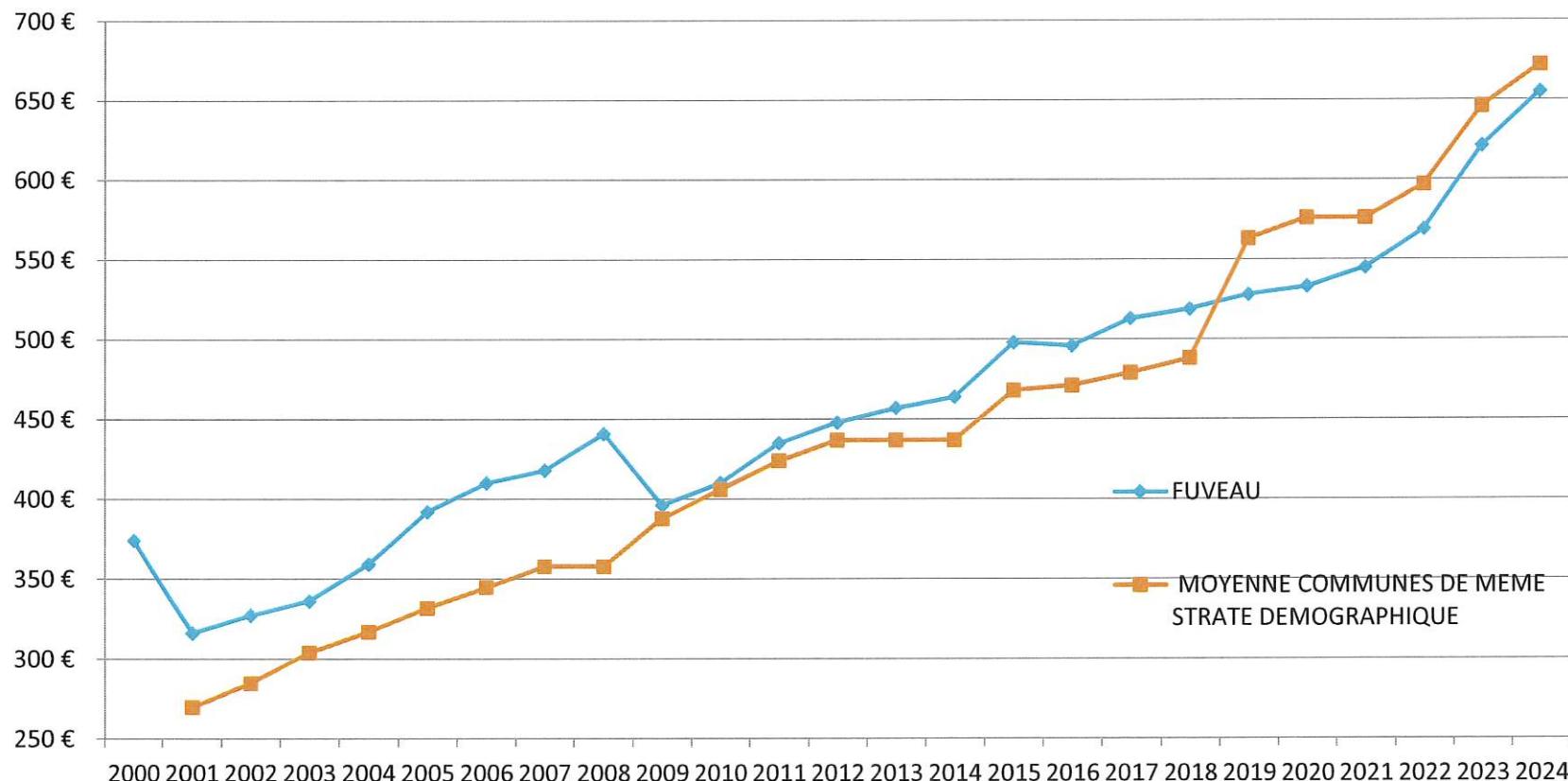
HYPOTHÈSE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX (BASE ÉTAT 1925)

TAXES	TAUX 2026	PRODUIT ATTENDU 2026
Taxe d'habitation RS	19,50 % (majoré de 60%)	59 000 €
Taxe foncière / Propriétés bâties	36,07 %	5 023 430 €
Taxe foncière / Propriétés non-bâties	37 %	57 794€
Application du coefficient correcteur		6 820 000 €
		6 728 000 € perçus en 2025

3. La section de fonctionnement

3.3 L'évolution du produit fiscal par habitant

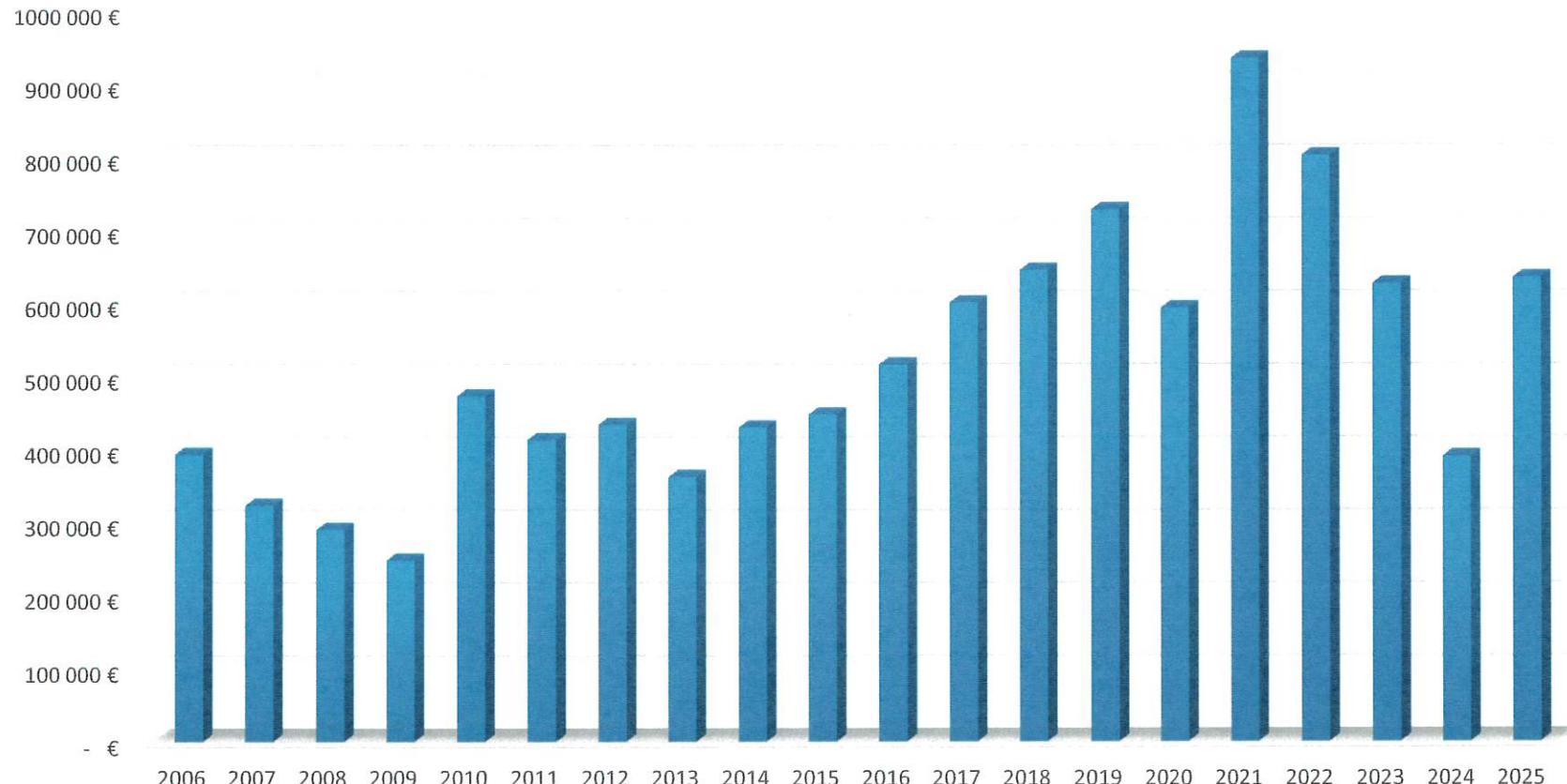
En comparaison des communes de même strate, Fuveau depuis 2018 a des taux d'imposition moins élevés pour le foncier bâti.



3. La section de fonctionnement

3.4 L'évolution des recettes

Produit des Droits de mutation à Fuveau



Chiffres 2024, à ce jour

Dépenses de fonctionnement

3. La section de fonctionnement

3.1 L'évolution des dépenses : Objectif de contenir la hausse ou stabiliser des dépenses sans altérer le service rendu et en continuant à investir. Prévision de seulement 2% d'augmentation.



Massé salariale autour de 7,4 millions d'euros.

Stabilité ou baisse des charges à caractère général

- baisse des coûts de l'électricité
- recherche des solutions les plus économies sur tous les postes

Stabilité des crédits de subventions aux associations, maintien des actions en faveur du CCAS compte tenu de leur dynamisme.

Nouvelle dépense prévue = DILICO évaluée en loi de finances initiale à 124 000 € pour Fuveau (contribution au redressement des Finances de l'Etat).



Pénalité de la loi SRU légèrement diminuée du fait de la déduction de subvention d'équilibre à une opération.

Maintien de toutes les politiques publiques conduites



Du côté des **DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT**, les chapitres les plus impactés sont :

Dépenses de Fonctionnement	2023	2024	2025(BP)	2026(BP)	Différence 2026/2025
CHARGES DE GESTION	2 726 993,26 €	2 478 836,76 €	2 642 127 €	2 416 623 €	- 225 504 €
CHARGES DE PERSONNEL	6 708 839,94 €	7 068 976,65 €	7 120 000 €	7 395 000 €	+ 275 000 €
AUTRES CHARGES	590 366,73 €	653 041,62 €	660 850 €	726 306 €	+ 65 456 €
CHARGES FINANCIERES	101 006,29 €	81 733,97 €	63 524 €	134 879 €	+ 71 355 €
ATTENUATION DE PRODUITS	395 208,04 €	478 981,46 €	572 000 €	640 144 €	+ 68 144 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500,00 €	0 €	15 000€	+ 15 000 €
TOTAL	10 802 732 €	11 210 644 €	11 058 501 €	11 327 952 €	+ 269 451 €

3. La section de fonctionnement

3.2 Les frais de personnel



Maintien de la masse salariale autour des 7,4 millions d'euros, malgré les augmentations de charges suivantes :

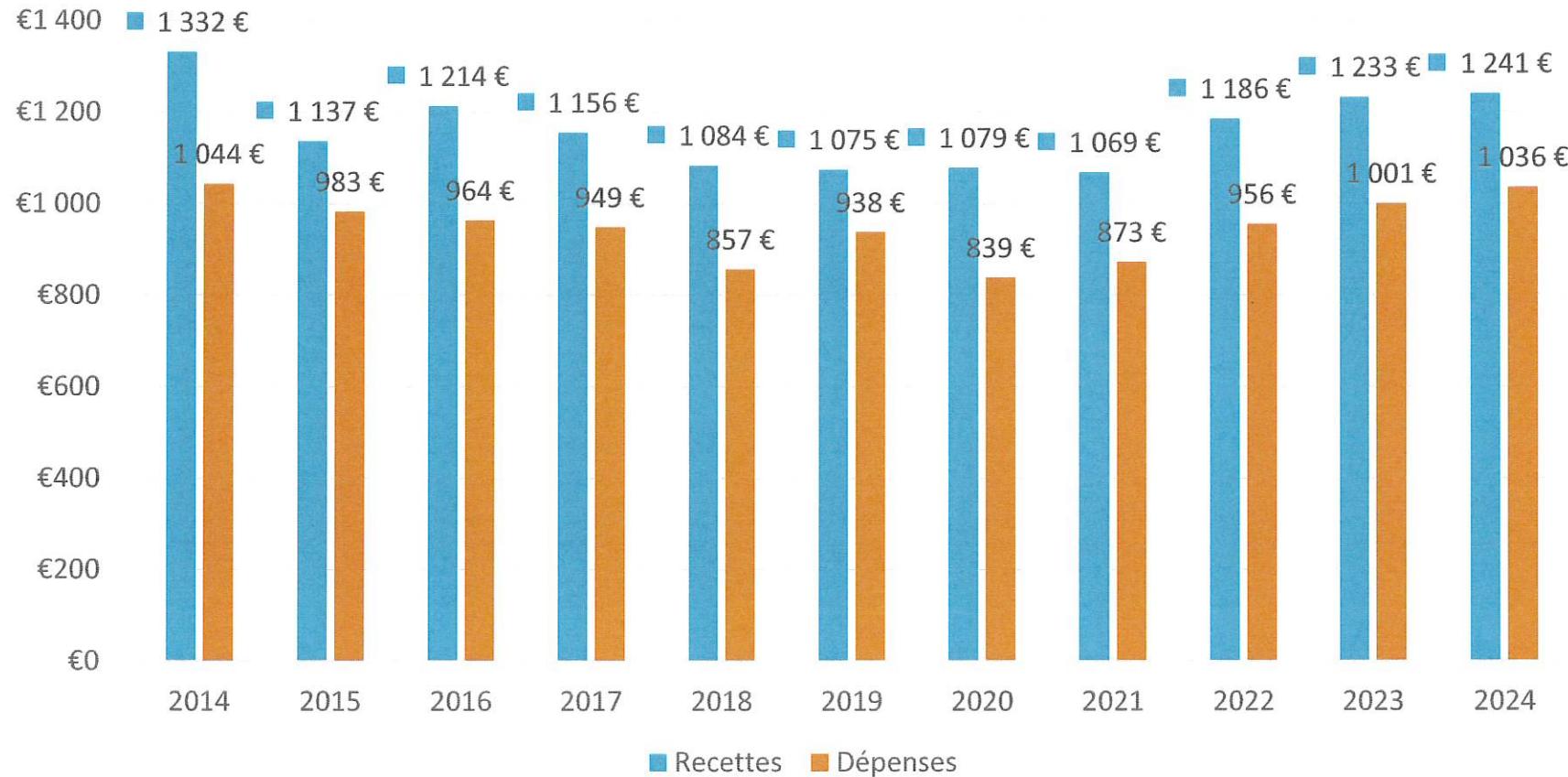


- Augmentation de 4 points du **taux des charges patronales CNRACL** en 2026, après +4% en 2025
- Participation obligatoire à la **complémentaire santé des agents** à hauteur minium de 15 € par mois
- Nouveau **régime indemnitaire** de la Police Municipale
- Augmentations annuelles dues au **GVT** (Glissement, vieillesse, technicité),
- Dépenses supplémentaires liées aux **besoins de remplacement** (maladie, maternité, retraite, disponibilité).

Epargne

4. La section de fonctionnement

4.1 L'évolution des dépenses et des recettes de la Commune (en €/hab)



Un point sur l'épargne de 2022 à 2024



L'épargne brute : c'est le socle de la richesse financière de la collectivité.

Le solde des recettes réelles de fonctionnement après le règlement des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute est un des indicateurs de bonne santé financière. Elle permet de mesurer **l'aisance de la section de fonctionnement et la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.**

EPARGNE	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement	12 274 000 €	12 758 000 €	12 803 231 €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 892 000 €	10 359 000 €	10 242 581 €
EPARGNE BRUTE	2 856 000 €	2 779 000 €	2 640 108 €
Remboursement en capital de la dette	637 000 €	647 000 €	626 540 €
EPARGNE NETTE (épargne disponible)	2 079 000 €	2 033 000 €	1 934 111 €

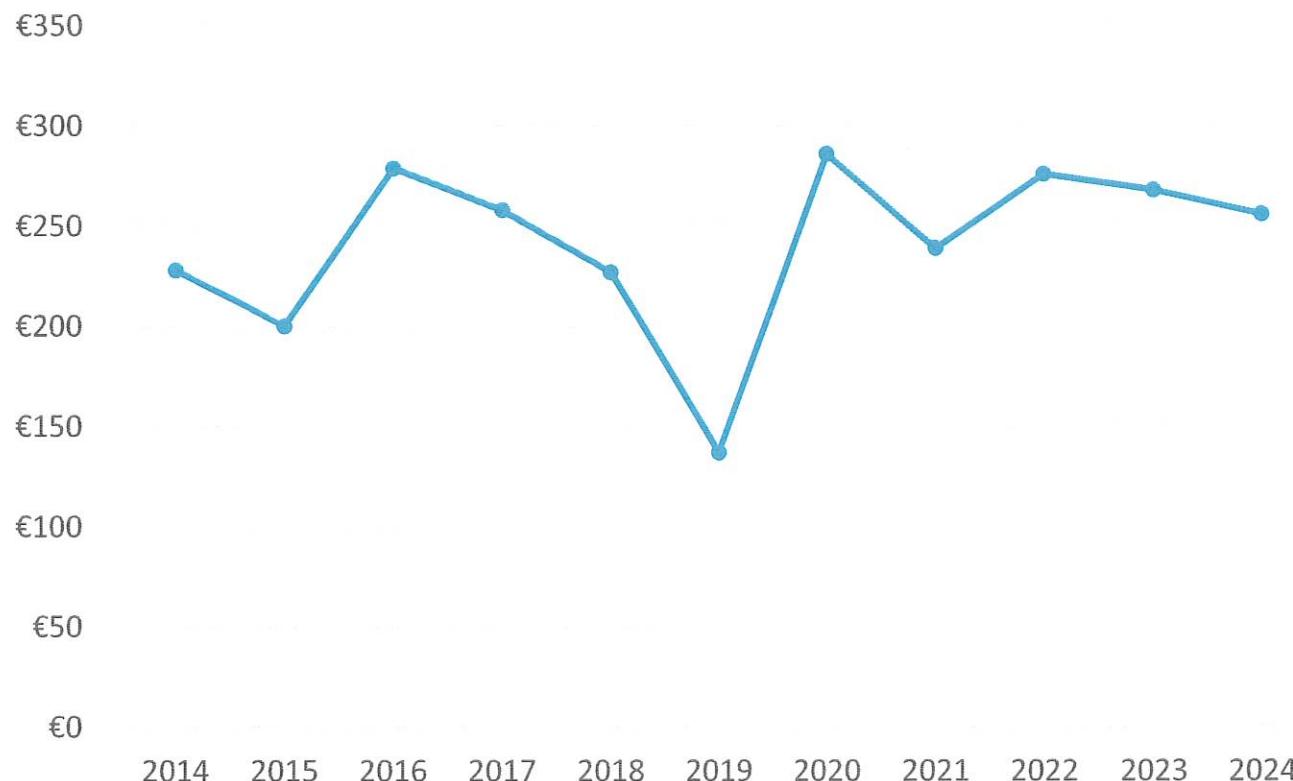
Epargne nette = épargne brute – le remboursement du capital des emprunts contractés par la Collectivité. Elle mesure **l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.**

4. La section de fonctionnement

L'évolution du résultat recettes-dépenses

L'excédent brut de fonctionnement représente la ressource dégagée par le fonctionnement courant, hors coût du financement de l'investissement (les charges et les produits financiers), du renouvellement des immobilisations (dotations aux amortissements) et des charges et produits exceptionnels.

EBE = Excédent brut d'exploitation en €/hab.

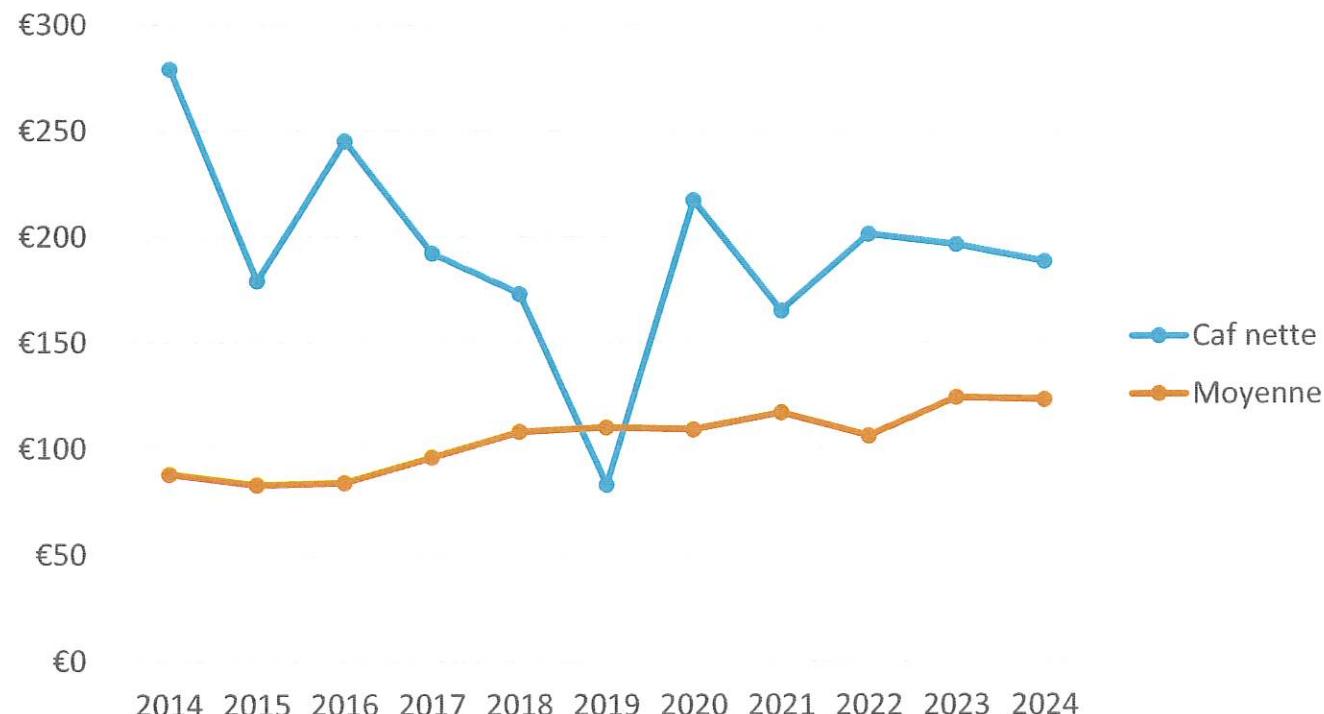


4. La section de fonctionnement

L'évolution de la Caf nette

La capacité d'autofinancement, également appelée épargne, est un concept financier utilisé pour évaluer la capacité d'une collectivité locale à financer ses propres besoins, tels que les investissements et le remboursement de dettes, à partir de ses ressources internes.

Evolution de la capacité d'autofinancement nette
par habitant



4. La section de fonctionnement

Fuveau, une commune en bonne santé financière !

L'épargne brute et la capacité de désendettement sont des indicateurs de la santé financière.

Un taux d'épargne brute < 10% est **un seuil d'alerte** en deçà duquel la commune n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte.

En deçà de 7%, on considère que la situation de la collectivité se complexifie et que **sa situation financière est dégradée.**

La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute d'une collectivité. On considère que la situation d'une collectivité est **inquiétante** lorsque la capacité de désendettement est **> à 12 ans. À partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge**

	Seuils critiques	FUVEAU	Communes du 13	NATIONAL
Taux EB en %	< 10% < 7%	19,9 %	14,09 %	13,72 %
Capacité de désendettement en nombre d'années	>12 ans > 15 ans	1,27 ans	3,33 ans	3,94 ans

Investissement

7. Les principaux investissements envisagés pour 2026

Axe 1 - Fuveau engagée pour l'environnement



Fuveau va continuer à agir pour offrir aux Fuvelains un environnement et une qualité de vie préservés. La Ville de Fuveau a fait le choix d'une écologie positive et pragmatique.

Opération de « Renaturation des cours d'école »

La végétalisation des cours d'école répond à plusieurs enjeux cruciaux :

- La création d'îlots de fraîcheur pour lutter contre la canicule,
- La maîtrise du ruissellement, la préservation de la ressource en eau,
- Pédagogie et sensibilisation au changement climatique



La ville avait budgétisé des études pour ce projet mais elle a répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la métropole AMP pour bénéficier d'un accompagnement afin de co-construire le projet avec les écoles, les parents d'élèves, les élèves et le personnel municipal.

La collectivité sera maître d'ouvrage au moment de la réalisation des travaux. La première tranche des travaux est prévue pour les vacances scolaires de l'été 2026 et une tranche de plantations à l'automne 2026



Protection du patrimoine vert et de la biodiversité

- Nouvelle phase de l'opération « **1 naissance 1 arbre** » et poursuite de plantations, en cœur de ville et périphérie lorsque cela est possible avec pour objectif de « lutter contre les îlots de chaleur »
- Nouvelle tranche de **désimperméabilisation** de **tours d'arbres** dans les cours d'école et en ville là .
- Nouvelle tranche et suivi du projet de « **forêt comestible** » sur le site du chalet suisse avec sensibilisation et participation des enfants des écoles.
- Reconduction de la **convention de gestion** de **préservation des arbres** et formation de nos agents à la taille
- Travail en partenariat avec le **Conservatoire des Espaces Naturels Paca** pour mettre en place un plan d'actions suite à **l'Atlas de la Biodiversité**
- Relance en partenariat avec l'Office du Tourisme de la **charte de végétalisation** de l'espace public



Plan Vélo en faveur des mobilités douces

- Finalisation de l'itinéraire du chemin des vertus et de l'avenue Maréchal Leclerc
- Enquête foncière pour l'itinéraire reliant Fuveau à la Barque

Actions pour la sobriété énergétique



- Etude et mise en place de **panneaux photovoltaïques** sur la toiture du restaurant scolaire de Ouvrière
- Travaux d'**optimisation des chaudières** de différents bâtiments communaux
- Mise en place d'une **Gestion et pilotage centralisés du parc d'éclairage public**
- Engagement des premiers travaux de **rénovation énergétique** sur l'Hôtel de ville : études de maîtrise d'œuvre et démarrage des travaux
- Travaux d'amélioration du **confort d'été dans nos écoles**

Reconduction du programme « Pour une ville plus propre » : effort qualitatif apporté sur la propreté urbaine (cendriers / abris qualitatifs pour les ordures ménagères, clous « ici commence la mer »).



- **Dernière tranche de déploiement de composteurs** et formation du personnel municipal dans les écoles en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire
- **Poursuite des actions de lutte contre les dépôts sauvages** avec de nouvelles acquisitions de caméras et a minima une opération annuelle mobilisant les fuvelains à ramasser les déchets de toutes sortes



Axe 2 – Fuveau engagée pour un cadre de vie amélioré et sûr

- **Création d'une voie nouvelle** (dite voie du Pup de la Roucaoudo) reliant le chemin de Rousset à la route des Michels en vue de desservir un nouveau quartier regroupant logements sociaux, logements en accession sociale et logements privés.

La commune sera maître d'ouvrage de cette opération qui sera financée en grande partie par le promoteur de ces logements la société COGEDIM . Réalisation sur les exercices 2026 et 2027.

- Lancement des travaux de **sécurisation des cheminements piétons** de la Rd46 en direction de Châteauneuf le Rouge, dans sa partie agglomération, en lien avec le Département
- Programme de **réfection de certaines voiries et chemins communaux** : chemin des vertus, chemin de Masse, chemin d'Aix ,...
- **Aménagement d'une traversée et cheminement sécurisés** en haut de l'avenue Guérin Marchi avec son croisement à la RD96

Axe 3 – Fuveau engagée pour le dynamisme de son cœur de ville



- Démarrage des travaux de la « **mercerie de Mme GARCIA** » en vue de maintenir une cellule commerciale en rez-de-chaussée et logements sociaux aux étages
- **Acquisition de biens immeubles** aujourd'hui à l'abandon, en cœur de ville , pour les réhabiliter et les « remettre sur le marché » du commerce et de l'habitat .
- Poursuite de la « **veille commerciale** » pour continuer à préempter ou acquérir à l'amiable des locaux dont la destination sera « **fléchée commerce** »

Axe 4 – Fuveau engagée pour l'avenir de ses enfants



- Poursuite des **travaux du futur groupe scolaire de la Barque** dont la livraison est annoncée pour la fin de l'exercice 2026 voire janvier 2027
- Nouvelle phase du **plan pluriannuel de de rénovation et d'adaptation des écoles** aux enjeux présents et futurs sur trois ans : **FRANCE 2030 TERRITOIRES NUMÉRIQUES EDUCATIFS** intégration des nouvelles technologies dans la pédagogie, l'école inclusive, l'enseignement à distance, ...
- Poursuite des actions conduites de **lutte contre le gaspillage alimentaire** la Commune ayant été retenue dans un programme porté par l'ARBE
- Finalisation avec l'implantation d'une **serre du projet d'école dehors** portée par Arthur Rimbaud

Axe 5 – Fuveau engagée pour une ville de culture ouverte à tous

- Poursuite du renouvellement des **instruments de l'école de musique**
- Finalisation de l'aménagement de la **salle de la Galerie**
- Finalisation de l'aménagement du site de la **chapelle Saint Michel**
- Poursuite du programme de **mise en valeur du lavoir**



Axe 6 – Fuveau ville de sport / loisirs



- Aménagement d'un court de tennis du parc Saint Michel en **aire de loisirs**
- Réalisation de « **gradins** » sur le site du stade Georges Martin
- Poursuite des **études sur le pôle sportif** dès l'obtention des résultats de l'étude conduite par MENELIK (ancien SABA) sur la Tèze

5. La section d'investissement

Synthèse

Un remboursement du capital de dette de **580 992 €** pour 2026.

- Des dotations aux amortissements estimées à **422 048 €**.
- Des recettes au titre du **FCTVA** estimées à **557 682 €** malgré là encore la diminution du taux de remboursement de 16,4 à 14,85%
- Un **emprunt d'un montant estimé à un maximum de 2 500 000 euros**.

Pour 2026, **7,3 millions de propositions nouvelles pourront être inscrits** en 1ère phase dès le vote du BP, avec la perspective d'augmenter cette somme en 2ème phase lors de la reprise des résultats 2025.

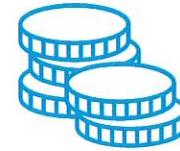
Les principales opérations d'équipements - DEPENSES

PROGRAMME	INTITULE	MONTANT INSCRIT	Objet
11	PROJETS SPORTIFS	118 000 €	Petits travaux au stade P. Prieur, aménagement tennis st michel
14	PATRIMOINE	100 000 €	Sirène église, travaux st michel
19	FONCIER - ACQUISITIONS	972 752 €	Acquisition immeubles et parcelles
21	PARC VEHICULES	150 000 €	Achat d'une balayeuse
22	MAIRIE ET SERVICES MUNICIPAUX	136 862 €	Changement panneaux lumineux, barrière et logiciel PM, Démocratie participative
23	BÂTIMENTS COMMUNAUX	292 890 €	Réfection de toitures STM, étude sobriété énergétique, travaux Vitalis, équipement EM, galerie, début travaux immeuble mercerie

24	AUTRES OPERATIONS	70 000 €	Vidéoprotection, sub chem privé, façade
26	VOIRIE ET AMENAGEMENTS URBAINS	1 831 059 €	Voirie masse, ch. des vertus, rte Châteauneuf, Pup roucaoudo, chemins communaux, éclairage pub., signalisation, mur soutènement Niollon
27	MULTI ACCUEILS MOUSSAILLONS ET PARPAIOUN	61 876 €	Mobilier, mur soutènement Parpaïoun
29	ECOLES, RESTAURATIONS ET ALSH	3 321 800 €	Parc informatique écoles, cuisines satellites, confort été mater, élem ouv 14/07, cour oasis élémentaire ouvrière , fin des trx école la barque
31	ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE ET AGRICULTURE	129 250 €	Végétalisation, ville propre, OT
36	CIMETIERE	95 000 €	Enrobés allées, carré enfants

6. La prospective financière 2022-2026

6.1 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)



Les priorités du PPI 2022-2026

La démolition reconstruction du groupe scolaire de la Barque dont le coût prévisionnel a été revu à la hausse compte tenu des exigences environnementales du projet, accompagnée de la réalisation d'une école provisoire au hameau de la Barque : ces travaux sont actuellement en cours .

Les travaux de « sobriété énergétique » : aujourd’hui le parc d’éclairage public est à 100% leds; Fuveau a créé sa propre boucle patrimoniale d’autoconsommation et déploie sur les toitures de ses bâtiments communaux des panneaux photovoltaïques et va poursuivre par des travaux importants de rénovation notamment sur l’hôtel de ville.

Deux projets de voirie ambitieux : sécurisation de la Rd46 dans sa partie en agglomération entre le pont de la Roucaoudo et le chemin de la Roque Martine ainsi projet qui devrait démarrer en 2026 que la sécurisation absolument nécessaire des cheminements piétonniers sur la Rd96 entre le rond point de l’Europe et le hameau Brogilum.

Deux projets toujours prioritaires mais retardés pour des raisons exogènes : Le **pôle culturel** dont la localisation dépend de l’agrément par le département du terrain proposé par la commune pour le nouveau centre de secours; le pôle sportif dans les Planes en attente du retour de Menelik et des services de l’Etat sur le risque inondation lié à la Téze.

6. La prospective financière 2022-2026

6.2 Structure de financement du PPI

Subventions – Emprunts – Fonds Propres

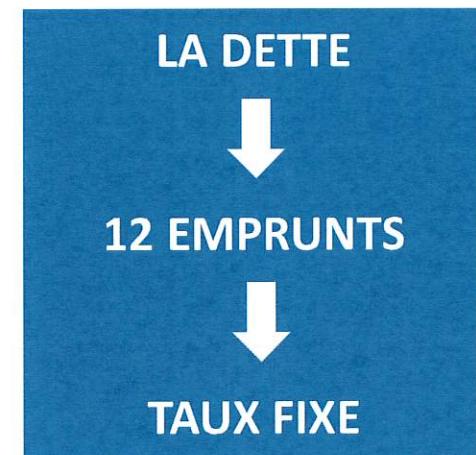
- Des dossiers de demande de **subventions d'équipement** à constituer, notamment auprès de l'Etat (DETR, DSIL et Fonds vert), de la Région, du Département et de la METROPOLE .
- Le **recours à l'emprunt** est estimé à **5 millions d'euros** sur la période 2022-2026.
- Un **autofinancement = fonds propres** qui devra à minima représenter **30 %** des sommes investies.

Point sur la dette

3. La prospective financière 2022-2026

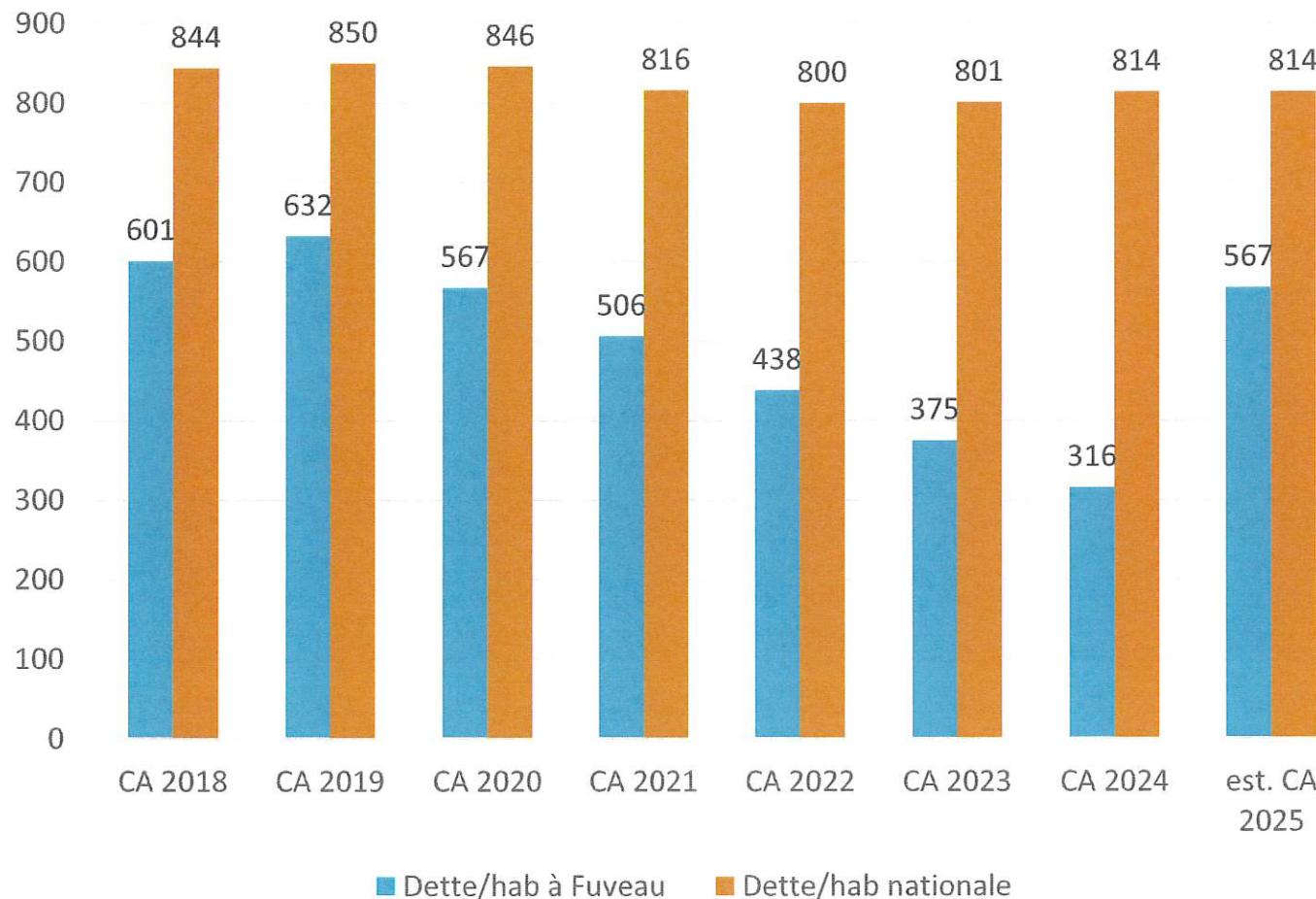
3.3 Le financement du PPI : Typologie et évolution de l'endettement

ANNÉE	EMPRUNT NOUVEAU envisagé
2019	
2020	
2021	
2022	
2023	
2024	2 500 000 €
2025	911 000 €
2026	2 500 000 €



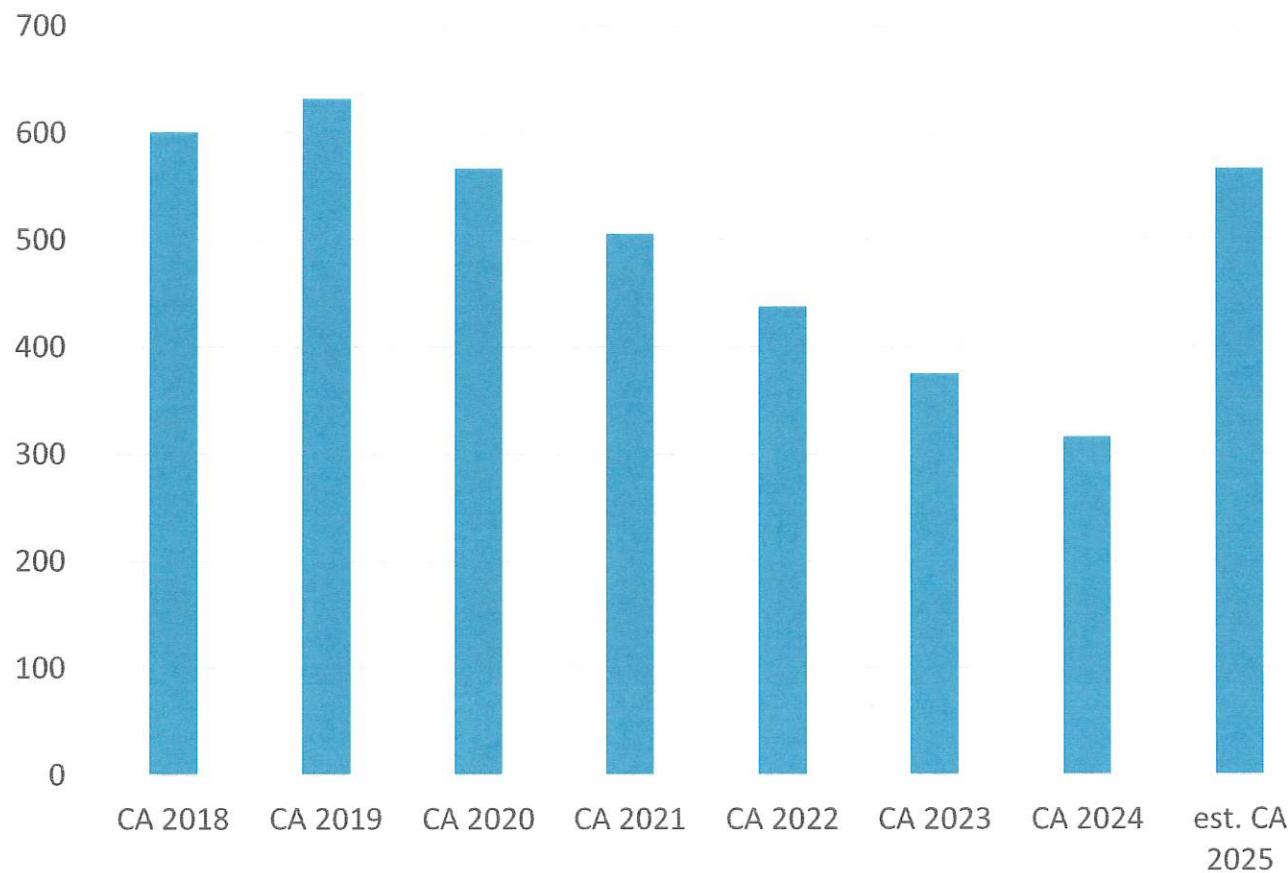
La section d'investissement

La dette par habitant VS la dette nationale



5. La section d'investissement

Evolution de la dette par habitant en €



Point sur les effectifs

La répartition des 181 agents (au 01/01/2025)

SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	REPARTITION
POLE ADMINISTRATIF	21,5	<p>3,5 Réglementation Services aux Citoyens</p> <p>5 Urbanisme</p> <p>0,5 Communication</p> <p>0,5 Associations</p> <p>0,5 Poste de la Barque</p> <p>4,5 Ressources (Finances et RH)</p> <p>1 Agent prévention /sécurité entretien</p> <p>3 Direction Générale / Elus</p> <p>2 CCAS/France Service</p> <p>+ 1 agent mis à disposition métropole</p>

La répartition des agents (au 01/01/2025)

SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	REPARTITION
POLE ENFANCE JEUNESSE	94+1	1 Directeur 1 Responsable de la restauration 4 Directeurs périscolaires (dont 2 à TNC) 1 Directeur centre aéré 15 Crèche Moussaillons 17 Crèche Parpaïoun 13 ATSEM (en maternelle) 11 Agents de restauration (dont 2 à TNC) 32 Agents d'animation et d'entretien

La répartition des agents par service (au 01/01/2025)

SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	REPARTITION
POLE TECHNIQUE	24,5	<p>5 Espaces verts/Sport</p> <p>1 Elec Garage</p> <p>1 Garage</p> <p>7 Voirie</p> <p>4 Bâtiments</p> <p>2 Divers</p> <p>4,5 Encadrement/secrétariat</p>
POLE CULTUREL	19	<p>3 Bibliothèque</p> <p>15 École de musique</p> <p>1 Pôle culturel</p>
POLE SECURITE POLICE	10	<p>8 agents</p> <p>2 ASVP</p>

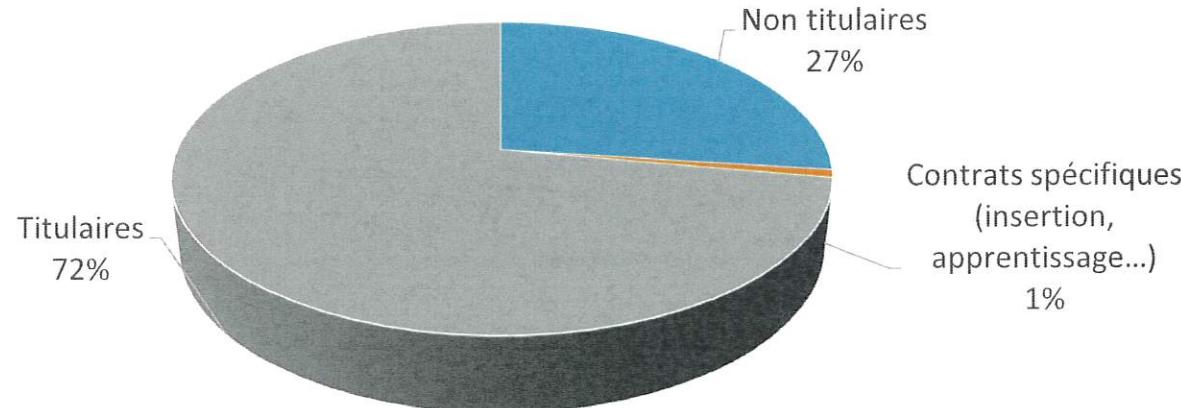
La répartition du personnel par catégorie (au 01/01/2025)

CATEGORIE	NOMBRE TOTAL	PAR SERVICE
A	8	<p>1 Direction générale</p> <p>2 Urbanisme</p> <p>5 Petite enfance (1 Directeur SEJ + 2 Directrices de crèches + 2 EJE)</p>
B	40	<p>6 Administratif</p> <p>1 PM</p> <p>10 A.P Crèches</p> <p>2 STM</p> <p>5 Service Enfance (dt 2 TNC)</p> <p>1 culture</p> <p>15 profs. de musique</p>
C	122	

La section de fonctionnement

Les frais de personnel

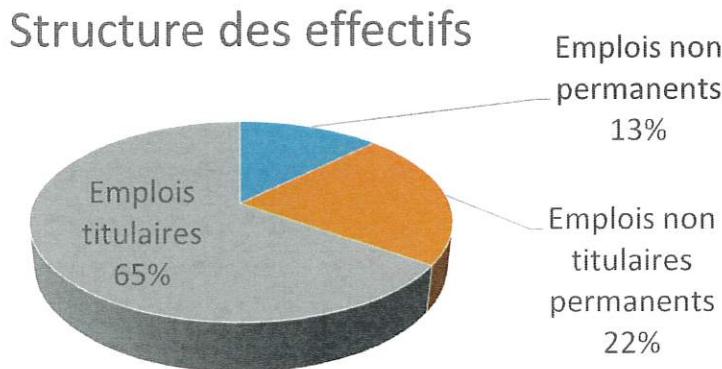
Répartition des rémunérations brutes



Année 2023 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2023
Titulaires	3 296 773 €
Non titulaires	1 239 370 €
Contrats spécifiques (insertion, apprentissage...)	36 829 €
Total	4 572 972 €

La section de fonctionnement

Les frais de personnel

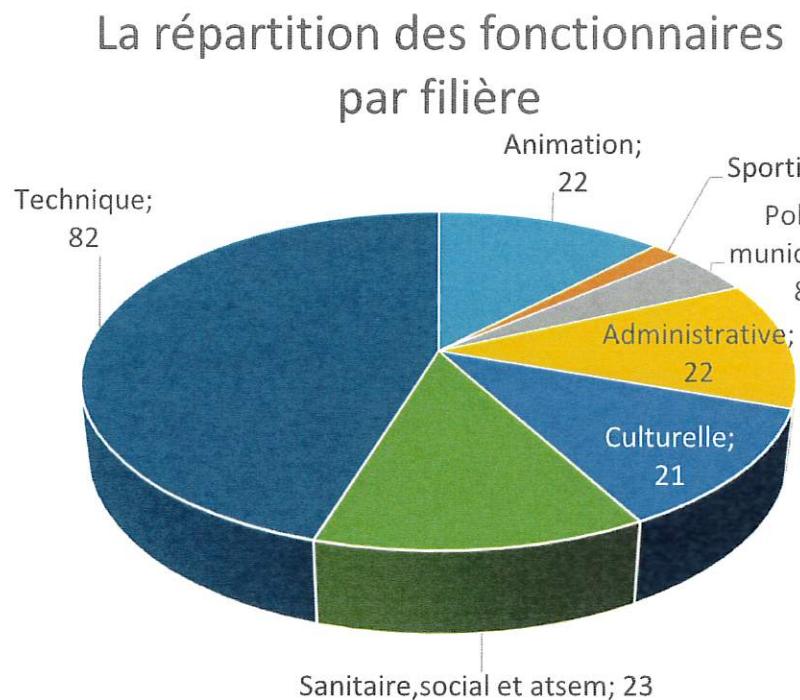


Au 31/12/2023 (tableau des effectifs)	Nombre de postes pourvus
Titulaires	118
Non titulaires permanents	40
Emplois non permanents	23
Total	181

Départs en retraite	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Confirmés	3		5	4	6	3	2
Potentiels							4

La section de fonctionnement

Les frais de personnel



La répartition des fonctionnaires par catégorie

